



# Comment protéger un bâtiment contre la pression et le glissement de la neige



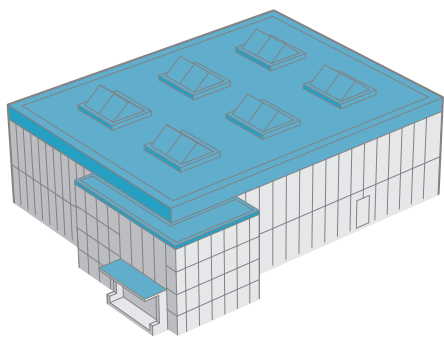
Vereinigung Kantonalen Feuerversicherungen  
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

## CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR À PROPOS DE LA PRESSION ET DU GLISSEMENT DE LA NEIGE

La charge de la neige peut défoncer la toiture ou le bâtiment. La neige glissant du toit risque d'endommager des parties du bâtiment situées en contrebas et de menacer des personnes. En cas d'alternance défavorable de gel-dégel, les gouttières des toits inclinés peuvent se charger de glace. Elles subissent alors d'importantes contraintes et des personnes et des biens risquent d'être touchés si la glace se brise.

Les dommages liés à la formation de glace ne sont pas couverts par l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments.

Ce guide vous indique comment protéger efficacement un bâtiment contre les dommages dus à la pression et au glissement de la neige: en appliquant des mesures de construction, de stabilisation et d'urgence.

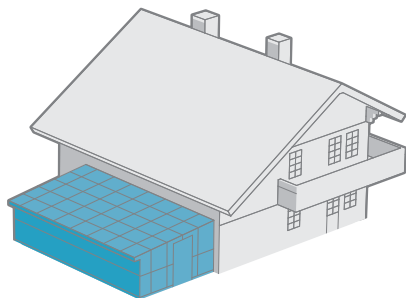


---

### MESURES DE CONSTRUCTION

#### DIMENSIONNER CORRECTEMENT LA TOITURE

La toiture et la structure porteuse doivent être dimensionnées en fonction des charges de neige prévues par les normes et en tenant compte de l'exposition locale au vent (transport de neige).

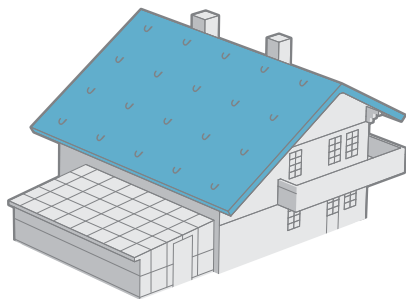


#### ADAPTER LES ÉLÉMENTS SITUÉS EN CONTREBAS

Adapter les avant-toits, les jardins d'hiver, etc., aux charges dues au glissement lent ou soudain de la neige.

---

## STABILISATION



### POSER DES DISPOSITIFS ANTIGLISSMENT

Lorsque l'inclinaison du toit est supérieure à 25°, il est recommandé de poser des grilles ou autres arrête-neige.



## MESURES D'URGENCE

### ENLEVER LA NEIGE DU TOIT ET DES ARBRES

En cas de forte chute de neige et de risque d'effondrement: faire ôter la neige ou la glace par des personnes formées (seulement si cette mesure est raisonnable).

Pour trouver des informations détaillées concernant la protection des bâtiments et la neige:

[WWW.KVF.CH](http://WWW.KVF.CH)

[WWW.HAUSINFO.CH](http://WWW.HAUSINFO.CH)

[WWW.SLF.CH](http://WWW.SLF.CH)

[WWW.ALARMEMETEO.CH](http://WWW.ALARMEMETEO.CH)

## SI VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS

### BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Recommandations «Protection des objets contre les dangers naturels météorologiques», AEAI, Berne, 2007 (peuvent être commandées sous [www.vkf.ch](http://www.vkf.ch))

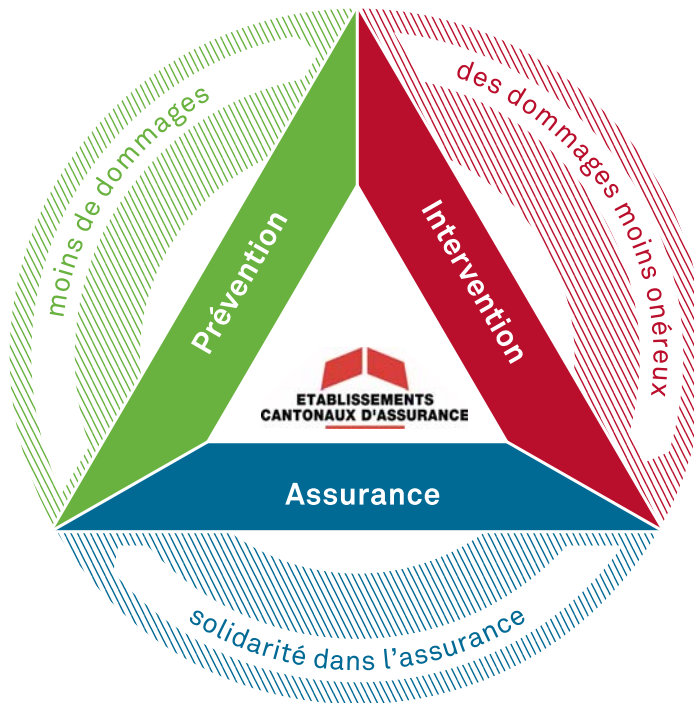
Ce guide à l'intention des propriétaires de maisons est édité par:



**VOTRE CENTRE DE COMPÉTENCE  
ET DE SERVICES DANS LA PRÉVENTION DES  
DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS**

Association des établissements  
cantonaux d'assurance incendie AEAI  
Bundesgasse 20, CH-3001 Berne  
Tél. +41 (0)31 320 22 22, fax +41 (0)31 320 22 99  
mail@vkf.ch, www.vkf.ch

# SYSTÈME INTÉGRÉ DE PRÉVENTION, DE LUTTE CONTRE LES DOMMAGES ET D'ASSURANCE



---

## PRÉVENTION

Prévention des dommages éléments naturels  
comme devoir de prévoyance

## INTERVENTION

Aide immédiate et réduction des dommages,  
comme devoir civique lors d'incendies et de  
catastrophes naturelles

## ASSURANCE

Assurance obligatoire et solidaire dans un sys-  
tème de service public

---